



Notre réf. : 57/18/CAC

Votre réf. :

Luxembourg, le 11 avril 2018

**Concerne :** *Ville d'ESCH-SUR-ALZETTE*

**Objet:** *Convention avec l'asbl Escher Kulturuecht*

*Délibération du conseil communal 16 mars 2018*

Monsieur le Bourgmestre,

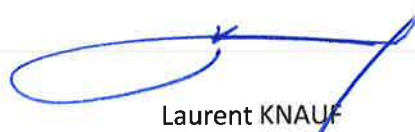
Veillez trouver en annexe le dossier mentionné sous rubrique avec l'information que j'approuve la délibération élargée tout en vous invitant à redresser les erreurs matérielles suivantes :

- l'article 6.2. de la convention sous examen précise que les parties sont à notifier conformément à l'article 9 de la convention – l'article ayant trait aux notifications est cependant l'article 5 ;
- l'article 7 se réfère dans son paragraphe 6 à un article 12 concernant la saisine du tribunal compétent ; or, la convention ne contient pas d'article 12 et la disposition visée se trouve à l'article 9.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Conseiller

 SECRETARIAT GENERAL  
Pit BIEVER  
13.04.2018

  
Laurent KNAUF

